

L'ÉCHO

DE LA MECQUE

Pomarez, une petite ville à la campagne



SOMMAIRE



P3
LE MOT DE M. LE MAIRE



P10 à P12
LES SERVICES



P23 à P35
COMPTES-RENDUS
CONSEIL MUNICIPAL



P4 à P9
LES ACTIONS
DE LA MUNICIPALITÉ



P13 à P22
DU CÔTÉ
DES ASSOCIATIONS

SERVICES

Mairie de Pomarez

61 Rue de la Mairie - 40360 Pomarez
Tél : 05 58 89 30 28

Horaires

Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h30 et de 13 h 30 à 17 h 30
Le vendredi 9 h à 12 h30 et de 13 h 30 à 17 h



Commune de
Pomarez

Déchetterie à Pomarez

Horaires du 1er septembre au 30 juin
Les lundi, mercredi, samedi de 9 h à 12 h
Le vendredi de 13 h 30 à 17 h

Du 1er juillet au 31 août
Horaires d'été

Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys

19 Rue de la Técoûère - 40330 Amou
Tél : 05 58 89 00 50



Espace France services

Le mardi à Pomarez de 8 h 30 à 12 h 30
Le jeudi à Pomarez de 13 h 30 à 17 h 30





Chères administrées, Chers administrés,

Depuis le dernier recensement, Pomarez compte 1609 habitants, ce qui prouve que notre village est attractif. Nous avons la chance d'avoir sur notre commune un tissu économique important, très complet et qui s'est agrandi de nouveaux commerces en 2023. Pour que nos entreprises et commerces perdurent, c'est à nous de les faire vivre.

Nous avons aussi 30 associations sur notre village, ce sont elles qui toute l'année font vivre notre village et le dynamisent. Là aussi, c'est à nous pomaréziens de les aider, en participant aux animations proposées mais aussi en devenant bénévoles. Toutes les associations sont en manque de "bras", elles attendent toutes de nouveaux adhérents pour faire encore plus et mieux. Alors n'hésitez plus, rejoignez-les.

Cette année, après quelques années d'errance, nous avons vu le retour du Festival Art et Courage dans nos arènes. Ce fut une journée magnifique, très réussie et qui est reconduite en 2024. Toutes les courses landaises en Seconde ou en Formelle, les

fêtes de Pentecôte et Patronales, la coupe Sud-Ouest... ont attiré beaucoup de personnes et nous ont fait vivre de joyeux et très agréables moments. N'oublions pas non plus le 14 août, avec la venue de nos amis de Saint-Gildas-des-Bois, la fête Bretonne organisée par le Comité de Jumelage, là aussi très réussie pour une première.

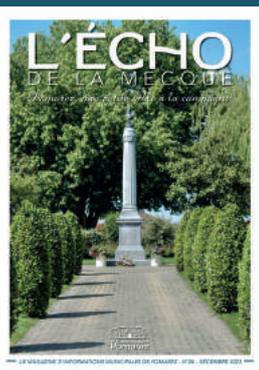


Les finances de Pomarez sont saines, et vos impôts locaux n'ont pas augmenté du moins pour la part communale. Cette bonne situation va nous permettre d'envisager de nombreux travaux, comme la réfection de la salle des fêtes, l'isolation de nos logements communaux, la création de 3 logements communaux dans le lotissement du Pont du Bos et divers travaux de voirie comme les écluses.

Notre "petit village à la campagne" se porte bien, grâce à vous tous et, c'est à nous tous de faire en sorte que ça continue.

Je tiens en cette fin d'année à vous souhaiter de belles fêtes, beaucoup de cadeaux et beaucoup de bonheur. Je vous dis à bientôt en 2024.

Pascal Cassiau, Maire de Pomarez



L'ÉCHO DE LA MECQUE - N° 26 - DÉCEMBRE 2023 - MAIRIE DE POMAREZ
61 Rue de la Mairie, 40360 Pomarez - Tél. : 05 58 89 30 28

Directeur de la publication : Pascal Cassiau
Comité de rédaction : Pascal Cassiau, Commission communication
Crédit photos : Mairie de Pomarez, Associations

Maquette et impression : Thierry Dupéré Communication

Numéro de commission paritaire : ISSN 2725-397X - Dépôt légal : Décembre 2023

Tirage : 850 exemplaires



AGENDA 2024

- Concert de Pâques le 31 mars
- Fête de Printemps les 20 et 21 avril (Course)
- Festival Art & Courage le 27 avril
- Vide-grenier de l'APE le 19 mai
- Fête de Pentecôte du 18 au 20 mai (Course)
- Super Coupe du Sud-Ouest les 24, 25 et 26 mai
- Fête de l'école le 29 juin

ÉTAT CIVIL

MARIAGE

Sylvain Parnaut et Laura Levert le 8 juillet 2023

NAISSANCES

Iziano Mauchaussé le 30 août 2023

Léna Garbay le 9 septembre 2023

Nahis Hivert le 2 novembre 2023



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2023

En France, le 11 novembre est un jour férié appelé "Armistice de 1918". C'est un jour où de nombreuses commémorations ont lieu pour se souvenir des sacrifices et des victimes de la guerre. Dans d'autres pays, ce jour est appelé "Jour du souvenir" comme au Canada, ou "Jour des anciens combattants" aux États Unis et aussi "Jour de l'indépendance" en Pologne. Le 11 novembre est dédié à tous ceux qui sont tombés pour défendre notre Nation, notre liberté, nos valeurs sur notre sol ou en opération et aux militaires morts en 2023 en Irak.

Monsieur le Président de la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie) a remis la Médaille d'Honneur à M. Edmond Darbat pour service rendu et lui a rendu un vibrant hommage. Nous avons partagé avec Edmond le verre de l'amitié, puis nous sommes allés nous restaurer au Domaine de Bernède.



Merci à tous ceux qui sont venus au Monument aux Morts, les administrés, les pompiers, l'Harmonie, l'école et les enfants.

LES 100 ANS DE MADEMOISELLE BORÉ

Mademoiselle Boré a soufflé ses 100 bougies. Née le 25 août 1923 à Rabastens-de-Bigorre, Marie-Thérèse Boré réside à l'Ehpad de Pomarez depuis le 1er mai 2007.

Fille unique d'un père militaire et d'une mère au foyer, elle a été très investie dans la vie religieuse de Pomarez et était passionnée de courses landaises. Au vue de la vétusté de son château, elle décida de vivre à la maison de retraite. Le 13 novembre 2023, Melle Boré Marie-Thérèse est décédée.



OCTOBRE ROSE

En soutien à la lutte contre le cancer du sein, la municipalité de Pomarez et les enfants de la garderie encadrés par Myriam Sévelin, ont participé à la campagne d'Octobre Rose en décorant le bourg et les commerces.



RENCONTRE AVEC SABYL GHOUSSOUB À LA MÉDIATHÈQUE DES LUYS

Le mardi 12 septembre 2023, Marie Castetbon, responsable des médiathèques des Luys et les bénévoles de Pomarez accueillent à la salle du Belvédère, l'auteur Sabyl Ghoussoub pour son livre "Beyrouth sur Seine" récompensé par le Goncourt des Lycéens.

Justement, parmi le public d'une cinquantaine de personnes, se trouvaient une dizaine d'étudiants de la Maison Familiale et Rurale de Castelnau-Chalosse accompagnés de leur professeur. Après la présentation de l'auteur et la lecture de quelques passages de son livre, ils ont participé activement à la discussion en posant de nombreuses questions sur les débuts dans l'écriture de l'écrivain, sur la notion d'identité et de discrimination. Le moment de la dédicace a été particulièrement joyeux avec beaucoup d'échanges et de selfies.

Ce livre a été l'occasion de réfléchir sur l'impact des conflits sur les individus même à la 3e génération et sur l'importance des échanges intergénérationnels. Pour les lecteurs de ce soir-là, majoritairement âgés, ce fut un ré-



confort de voir ces jeunes s'intéresser à la littérature et à la transmission.



À L'OMBRE DES ARÈNES

DU THÉÂTRE À LA MÉDIATHÈQUE

Ce vendredi 20 octobre 2023, la médiathèque de Pomarez a été le théâtre d'un formidable spectacle pour tout public à partir de 8 ans. Il s'agissait du mythe de Persée mis en scène par la troupe Anamorphose qui porte bien son nom. En effet, 2 acteurs ont interprété, sous nos yeux ébahis, plus de 10 personnages, rien qu'en enfilant une cape ou une couronne ou une ceinture, posées au sol. Ils ont même réussi à se transformer en des sortes de sorcières, les Grées, qui ne possédaient qu'un seul œil et une seule dent qu'elles se passaient entre elles. Persée les a dérobés, ce qui lui a permis de vaincre la terrible Méduse. Les enfants, assis sur le tapis tout près des comédiens n'ont même pas eu peur et ont même ri.

Ils avaient été bien préparés l'après-midi, pendant le temps scolaire, par les enseignants et l'animatrice des Médiathèques des Luys, Marie Castetbon. Ils avaient découvert le mythe de Persée à travers des livres, des échanges avec les comédiens, des jeux, des coloriages. A 19h, parents, enfants et adhérents de la médiathèque (60 personnes environ) assistaient à la pièce dans la salle de bibliothèque complètement transformée. Heureuse-



ment que les étagères de livres étaient sur roulettes ! Tout s'est bien fini par un pot avec les acteurs très sympathiques à l'écoute de leur public enthousiaste, grand ou petit.

CONFÉRENCE À LA MÉDIATHÈQUE

Samedi 21 octobre, dragon, méduse, chimère, typhon, hydre, sphinge et autres monstres issus de la mythologie grecque sont venus hanter les murs de la médiathèque, le temps d'une conférence illustrée. Elle était présentée par M. Coll, un spécialiste de la Grèce, qui a conquis son auditoire par la clarté de son exposé, la richesse de sa documentation, le côté parfois inattendu de certaines illustrations comme cette chanson de Claude Nougaro sur le mythe de Prométhée.

Cerise sur le gâteau, un petit jeu a clôturé cet agréable moment, pour le plus grand plaisir des spectateurs.




FERNANDINO

✉ poloch81@yahoo.fr

☎ 0625051416

Instagram

@fernandinode23
@artliberedelivre

P. PARTEC'ETUD

CONCEPTION & RÉALISATION

Neuf ou Rénovation

13, rue de la Gendarmerie 40360 POMAREZ
Changement d'adresse

Tél : 05.58.89.89.27 - @ : contact@partec-etud.fr
www.partec-etud.fr

LE MONUMENT AUX MORTS

En France, une loi de 1870, recommande aux communes d'ériger des monuments aux morts en mémoire des morts du conflit de 1870. La grande guerre de 1914 -1918 fait 1 400 000 morts et 3 000 000 blessés, alors entre 1920 et 1925, les 36 000 communes de France dressent des monuments en hommage à leurs héros.

Lors de la course hispano landaise du 15 août 1921, le matador Fernandez Pedraza "vient toréer trois toros à la Mecque". La recette de la corrida est destinée à la construction du monument aux morts de Pomarez.

Le conseil municipal de Pomarez, par délibération du 18 février 1923, décide de la construction d'un monument "aux morts pour la patrie" et approuve le choix de l'emplacement, à proximité de la place du Foirail et des arènes qui étaient encore en bois.

L'architecte dacquois Albert Pomade est chargé du suivi de l'opération. L'entreprise Santander et Frison de Bayonne réalise les travaux selon le devis du 7 septembre 1922. Une colonne en pierre de taille d'Arudy cannelée et sculptée, est montée sur un socle piédestal gravé des noms des 68 soldats, enfants de Pomarez, morts pour la patrie. Un coq Gaulois en bronze patiné de 80 cm de hauteur, réalisé par le maître bronzier parisien Rabiant au prix de 1250 francs, est fixé au sommet sur une demi-boule de bronze cintrée d'une couronne de lauriers. Le coût du monument s'établit à 12 600 francs.

Il est alors situé entre deux voies au carrefour Orthez-Amou. Puis vient le temps où le site du monument pose problème sur ce carrefour de routes de grande circulation et notamment pour la sécurité des commémorations qui nécessitent une déviation de la circulation. Jusqu'au jour où la création d'un jardin public sur le site



de l'ancien camp romain du "Grand Castéra", permet de lui réserver une place de choix. Alors le mémorial quitte la proximité de la Mecque et vient dominer le "Jardin du souvenir" en octobre 1988.

ORGANISATION DES SERVICES MUNICIPAUX

Ces derniers mois, les services de la commune ont connu plusieurs mouvements de personnel.

Sur cette année 2023, le service technique a travaillé en effectif réduit. Après le départ à la retraite de Guy Soussotte en avril, Jean Luc Meilhan l'a rejoint en septembre. Tous deux peuvent désormais profiter d'un repos bien mérité, de leur famille et de leurs passions. Benoît Larrère a quitté la collectivité en septembre également après de longues années de service pour la commune. Au printemps, Paul Lamarque et Jérôme Daverdin ont rejoint le service technique, suivi de Pierre Dané en octobre. En début d'année, Sébastien Meilhan rejoindra l'équipe du nouveau responsable technique, David Sintas. Le service sera au complet et pourra œuvrer dans de meilleures conditions.

À l'école, Amélia De Barros a souhaité quitter son poste d'ATSEM pour un nouveau projet professionnel. Elle a été remplacée à la rentrée de septembre par Stéphanie Cocq, titulaire également du concours d'ATSEM. Aurélie Mazeau comme assistante de restauration et Christelle Comet comme encadrante auprès des enfants sont venues renforcer l'équipe du restaurant scolaire.

La municipalité souhaite une bonne continuation aux agents partants et la bienvenue aux nouveaux. Tous les agents de la commune et leurs missions seront présentés sur le prochain bulletin municipal.



INFORMATIONS VOIRIE

ARRÊT MINUTE

La mise en place d'arrêts minute permet de favoriser la rotation des véhicules en stationnement en éloignant les voitures ventouses. Installées à proximité des commerces de bouches, de services, les places de stationnement minute sont facilement accessibles afin d'améliorer l'accès à ces dits commerces. Vous en trouverez deux rue du Commerce et quatre rue du Centre. Bien évidemment, ce dispositif ne peut fonctionner qu'avec la considération de chacun.

STATIONNEMENT

De nombreuses entorses aux règles de stationnement sont remontées en mairie. Les cas fréquents de stationnements gênants sont les immobilisations devant un garage, sur un trottoir ou encore sur une voie publique. Il faut savoir que dès que vous stationnez un véhicule hors d'un parc de stationnement ou d'une place matérialisée par un marquage, vous êtes susceptible de recevoir une amende pour stationnement gênant.

PLACE DES ARÈNES

Récemment, la signalisation horizontale Place des Arènes a été rafraîchie. Pour la sécurité de tous, enfants, accompagnants, des cheminements ont été réalisés depuis les places de stationnement jusqu'à un passage piéton qui mène à l'école. La Rue du Baron étant interdite à la circulation (sauf riverains), le stationnement est de ce fait possible au boulo-drome. En revanche, il est strictement interdit sur le devant des arènes et sur l'emplacement bus



(signalisation jaune). Une baisse de la vitesse est également préconisée via le marquage au sol et des panneaux placés à l'entrée de la zone scolaire.

Il reste à l'heure actuelle quelques panneaux à poser sur diverses zones pour clore cette opération.

Si le sujet actuel est le stationnement, à titre d'information entre la rue de la Mairie, du Commerce, du Centre, les places du Lion d'Or, de La Roseraie, des Arènes et l'Avenue du Marsan, pas loin de 175 emplacements sont marqués. L'année 2024 sera consacrée au traitement de la vitesse sur nos entrées de bourg.



LA BOITE À LIVRES

Partager, échanger, diffuser la culture grâce à la boîte à livres. Confectionnée et installée avec soin par le conseiller municipal Oriol Martinez dans l'espace vert entre l'école publique et la Maison Médicale de Pomarez, la boîte à livres permet à vos livres de vivre des nouvelles aventures entre les mains de nouveaux lecteurs et d'encourager le plaisir de la lecture.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Le concept est simple : vous empruntez librement un ouvrage à lire le temps qu'il vous plaira. Lisez-le, rapportez-le et si vos étagères sont trop remplies, déposez vos livres dans cette boîte, ils pourront intéresser quelqu'un. Cet espace de "livres-échanges" est à la disposition de toutes et tous 24/24h. Ne déposez que des documents destinés à tous les publics, n'oubliez pas que les enfants sont des utilisateurs de la boîte. Petits et grands, n'hésitez pas à vous y rendre pour emprunter et déposer des livres, cultivons le goût du lire ensemble !

Les boîtes à livres fleurissent dans toutes les communes en France.

Les boîtes à livres ne concurrencent ni les bibliothèques, ni les librairies. Elles sont des outils complémentaires à la diffusion de la culture.

Ce concept s'est d'abord développé à l'étranger notamment au Royaume-Uni avant de venir en France, il y a



quelques années et de connaître un réel succès. Depuis, on en trouve un peu partout, dans des lieux de passage, des jardins publics, dans les gares ou stations de transport en commun, près d'écoles ou d'établissements publics.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024

En 2024, la commune de Pomarez réalisera le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 18 janvier 2024.

COMMENT ÇA SE PASSE ?

Un agent recenseur, recruté par la commune, vous remettra en mains propres ou déposera dans votre boîte aux lettres vos codes confidentiels de connexion pour un recensement par internet. Privilégiez ce mode de réponse, plus simple, plus rapide, plus économique mais aussi plus responsable pour l'environnement. Toutefois, si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier vous seront remis par l'agent recenseur.



POURQUOI ÊTES-VOUS RECENSÉS ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : l'âge, la profession, les logements, les moyens de transport utilisés... Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

- Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
- Identifier les besoins en terme d'équipements publics collectifs (écoles, maison de retraite, structures sportives, transports etc...), de commerces, de logements...

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr



INFORMATIONS TRI

PEUT-ON ÊTRE SANCTIONNÉ EN CAS DE NON-RESPECT DU TRI SÉLECTIF ? VERRES, PLASTIQUE, CARTONS, RÉSIDUS ALIMENTAIRES...

Parmi les déchets que votre foyer produit au quotidien, certains doivent être triés et recyclés avant d'être collectés par les services du SIETOM. Mais au fait, "peut-on recevoir une amende si l'on ne respecte pas les consignes du tri sélectif ?"

Une amende de 35 € ? C'est exact, vous pouvez être sanctionné et écoper d'une amende si vous ne faites pas correctement le tri sélectif de vos ordures ménagères. Selon l'article R632-1 du Code pénal, vous vous exposez à une amende de 35 €, qui peut être majorée à 75 € si vous ne réglez pas votre contravention dans le délai imparti, "dans les 45 jours suivant le constat d'infraction", peut-on lire sur le site du Service public. Il convient donc de réaliser le tri sélectif comme il se doit et de ne pas jeter, par exemple, vos bouteilles en verre avec vos emballages plastiques ou en carton. Quid des abandons de déchets dans la rue ? Si certains ne pratiquent pas le tri sélectif, d'autres s'adonnent à l'abandon de leurs déchets dans la rue. Là aussi, cette pratique est sanctionnable d'une amende forfaitaire.

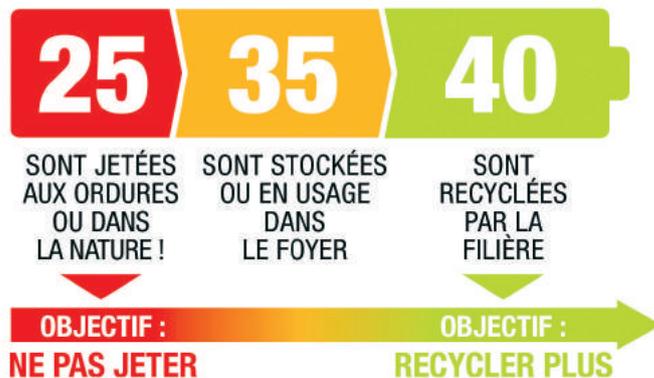
QUELQUES CONSEILS DE TRI

- Si c'est un emballage, alors il se trie
- Ne pas laver les emballages avant de les jeter, il suffit juste de bien les vider
- Déposer les emballages en vrac, pas dans un sac
- Laisser les bouchons sur les bouteilles en plastique, ils se recyclent aussi
- Les bouteilles d'huile se recyclent
- Écraser les bouteilles en plastique avant de les jeter. Elles prennent moins de place dans le conteneur qui



Sur 100 piles* :

* Estimations Corepile



se remplit ainsi moins vite.

- Apporter les cartons d'emballage à la déchetterie
- Les couvercles en métal des pots et bocaux en verre sont à jeter dans le conteneur jaune (avec les boîtes de conserve).

La commune et le SIETOM pour vous aider.

Dans les mois à venir, de nouveaux points tris vont être installés sur la commune, de manière à répondre aux exigences d'1 point tri pour 150 habitants au lieu de 250 actuellement. Ainsi, ce sont 11 points tri qui seront à votre disposition contre 5 aujourd'hui.

De plus, pour aider chacun à mieux trier, un point ordure ménagère complètera chaque point tri.

LE CAFÉ DES AIDANTS

Depuis avril 2022, le CCAS de Pomarez propose un rendez-vous régulier aux aidants de la commune et des villages voisins. Il est ouvert à toutes personnes qui aident un proche malade, en situation de handicap ou dépendant du fait de l'âge qu'il soit ou pas dans son propre domicile.

Cette rencontre se déroule tous les deux mois, un samedi après midi, et permet aux aidants de profiter d'un moment de répit, de réconfort, d'écoute et de partage.

Ils échangent sur leurs difficultés, leurs vécus parfois difficiles, parfois amusants, entourés de membres du CCAS et d'intervenants extérieurs bénévoles qui leur apportent des conseils, du soulagement. Diverses émotions s'invitent à ce café, le tout dans un esprit bienveillant, solidaire et surtout dans un cadre important de discrétion. L'aidant a besoin de prendre soin de lui-même et de se sentir bien pour s'occuper au mieux de la personne qu'il accompagne. Les prochains cafés des aidants se dérouleront dans la salle du Belvédère de 14h30 à 16h30 les samedis 13 janvier, 2 mars, 4 mai et 22 juin. Toute personne souhaitant participer à ces rencontres est la bienvenue sans inscription préalable. Renseignements auprès du secrétariat de la mairie au 05 58 89 30 28.



L'ASSOCIATION ORSEC

L'association "On Roule Solidaire En Chalosse" recherche des conducteurs bénévoles sur le secteur de Pomarez. ORSEC œuvre dans le domaine de la **mobilité solidaire**.

Cette structure met en relation des bénéficiaires sans moyen de déplacement, en priorité des personnes à revenus modestes, et des chauffeurs qui assurent le transport moyennant une contribution solidaire aux frais de route.

La commune de Pomarez compte à ce jour cinq bénéficiaires pour un seul conducteur. L'association souhaite se développer sur notre territoire afin de pouvoir répondre à une demande croissante en besoin de mobilité et en limitant la proximité géographique entre les bénéficiaires et les conducteurs.

De bonnes raisons de devenir conducteurs bénévoles :

- Vous avez quelques disponibilités dans votre emploi du temps,
- Vous disposez de quelques heures par mois.

Pourquoi ne pas partager votre dynamisme au profit de personnes sans moyen de locomotion afin de les accompagner dans des déplacements occasionnels : visites mé-



TRANSPORT SOLIDAIRE
QUAND MOBILITÉ RIME AVEC SOLIDARITÉ
LE TEMPS D'UN TRAJET

dicales, pharmacie, démarches administratives, courses... Les responsables de l'association sont à votre disposition pour vous renseigner sur les modalités d'organisation et d'inscription au 06 38 18 67 89 ou au 06 33 81 88 59.

LE SAVIEZ-VOUS ?

À PARTIR DU 1ER SEPTEMBRE 2023

Les numéros de vos lignes changent !

Seule la numérotation évolue pour donner plus de cohérence au réseau. Consultez le tableau ci-dessous pour connaître le nouveau numéro de votre ligne.

DÉPARTEMENT	LIBELLÉ DE LA LIGNE	NUMÉRO ACTUEL	NOUVEAU NUMÉRO AU 04/09/23
LANDES (40)	DAX <> MONT-DE-MARSAN	1	451
	HAGETMAU <> MONT-DE-MARSAN	2	452
	HAGETMAU <> DAX	3	528
	SAINT-SEVER <> DAX	4	527
	DAX <> SOUSTONS <> CAPBRETON <> BAYONNE	7	517
	SANGUINET <> BISCARROSSE <> YCHOUX	11	511
	MIMIZAN <> LABOUHEYRE	13	513
	PARENTIS EN BORN <> GUJAN-MESTRAS	14	415
	MONTFORT <> MUGRON <> MONT-DE-MARSAN	22	453
	SAINT-MARTIN-DE-HINX <> BAYONNE	26	536
	MONT DE MARSAN <> AGEN	Aucun	442

Le Marché de Pomarez

TOUS LES MERCREDIS DE 16H30 À 19H

PLACE DES ARÈNES

Marché dans les arènes en cas de mauvais temps



ZOOM SUR...

Maxime Lahet et Sébastien Saint-Germain, co-présidents du Comité des Fêtes

Nos jeunes co-présidents âgés respectivement de 31 et 41 ans se sont prêtés au jeu des questions-réponses. Ainsi, mettons en lumière ceux qui restent souvent dans l'ombre.

Qui dit "Comité des Fêtes" peut laisser entendre "aimer faire la fête" ! Faut-il être un grand festayre (= quelqu'un qui aime faire la fête) pour être à la tête du Comité des Fêtes ?

Sébastien : Oui, en étant soi-même festayre, on peut mieux s'adapter à ce que recherchent les gens.

Maxime : C'est mieux ! en voyant ailleurs ce qui plaît, on peut mieux s'inspirer et adapter. Et puis il faut, qui plus est, aimer les fêtes locales car ce qui plaît ailleurs, ne plaît pas forcément ici. En plus d'aimer faire la fête, il faut aimer être proche des gens. En résumé, en étant bon spectateur, on peut être meilleur acteur.

Comment êtes-vous arrivés à la tête du CDF ?

S. : Je suis actuellement président depuis 2 ans ½, suite à la démission de l'ancienne présidente. J'étais alors vice-président et j'avais de l'expérience dans l'association, cela s'est fait non par choix mais par logique. Je reconnais que l'arrivée d'une jeune recrue telle que Maxime m'a aidé à relancer l'asso.

M. : Je commencerai par dire "J'avais du temps libre à donner... je me suis donc proposé !". Les fêtes locales en général, celles de mon village en particulier, me tiennent très à cœur. Je voyais que le Comité des Fêtes était en perdition, il fallait renouveler les équipes passées qui avaient tellement bien œuvré mais qui voulaient passer le flambeau. Personne ne souhaitait relever le challenge et je ne voulais pas que le Comité des Fêtes de Pomarez, devienne une commission des fêtes comme nous pouvons le voir dans des villages voisins. De plus, venir en aide à mon ami Sébastien en amenant mes connaissances dans le milieu et mon réseau allaient permettre au CDF de se dynamiser.

Avant d'être au CDF, connaissiez-vous le milieu associatif ? Saviez-vous ce qu'était « Être un bénévole » ?

S. : Oui je connaissais déjà le bénévolat. Je l'ai longtemps été au sein du club de basket local, dans différentes tâches. Cela fait maintenant une quinzaine d'années que je suis impliqué au sein du CDF, d'abord comme bénévole occasionnel puis un peu plus au fil des ans.

M. : Oui je connaissais également, car je suis bénévole dans 3 associations musicales et président de l'une d'entre elles. Cela prend beaucoup de temps, cela reste du "don de soi" mais quand on est passionné, je dirais que ça ne compte (presque) pas !

Sébastien et Maxime s'accordent à dire que le bénévolat



est très chronophage, surtout lorsqu'on accepte d'endosser des responsabilités mais cela rend heureux. On donne du bonheur aux gens, qui généralement, nous le rendent bien.

Est-ce qu'en étant à cette fonction, vous vous heurtez à des difficultés ? Ce rôle est-il comme vous l'imaginiez ?

S. : J'avais conscience qu'il y aurait des difficultés. C'est moi qui gère l'administratif et cette partie est très lourde. Jean-Luc gère la partie administrative des courses landaises, assez lourde également.

M. : Le plus dur, c'est de ne rien oublier (autorisations, SACEM, sécurité, matériel, coordination avec les Services Techniques et avec les autres assos...). Nous ne sommes pas infaillobles et il est difficile de penser à tout. Heureusement, nous sommes très bien entourés par des "anciens" tels que nos cuisiniers, Myriam, Jean-Luc, Jean-Claude... qui nous aiguillent et nous guident. Cet accompagnement n'a pas de prix. Si nous oublions une seule chose, cela peut enrailler la machine entière et mettre en péril la manifestation.

Les deux : Alors oui, on se heurte à des difficultés. Nous sommes responsables que ce soit important ou pas à nos yeux.

Combien de bénévoles œuvrent pour cette grande association pomarézienne ?

Nous sommes actuellement une cinquantaine (contre une dizaine il y a 3 ans) composée de nombreux jeunes. Selon la manifestation, nous avons besoin de plus ou

moins de monde.

Nous nous sommes structurés sous forme de commissions et chacune est complémentaire d'une autre, Course landaise, Cuisine, Animation, Communication, Conseil d'Administration.

Quel serait votre rêve le plus fou pour "ambiancer" Pomarez ?

S. : J'ai toujours entendu dire que de grandes vedettes étaient venues se produire (dont Jean-Jacques Goldman) dans les arènes de Pomarez. Alors, il est vrai que faire vivre ces arènes avec un grand spectacle musical me plairait beaucoup.

M. : Je pense comme Sébastien, mais plus à notre portée, j'aimerais avoir plus de musique vivante durant nos fêtes. Ouvrir (ou ré-ouvrir) une bodega, permettrait peut-être de renforcer les animations nocturnes sur le village.

Un bilan de la saison passée et quelques projets pour

L'année prochaine ?

Le bilan est positif. Les troupes se sont renforcées. Nous avons organisé 3 fêtes (Printemps, Pentecôte, et fêtes patronales + le 15/08) ainsi que l'AG pour un gros club taurin. Nous avons toujours pu compter sur du monde motivé. L'assemblée générale n'est pas encore passée mais nous pouvons déjà dire que la fréquentation a été très bonne, notamment grâce aux courses landaises et à la programmation de Jean-Luc, qui a repris cette commission en main.

L'Assemblée Générale aura lieu mi-janvier. Chacun est invité à y participer, que ce soit pour avoir les informations du bilan et les grandes lignes de l'année prochaine ou bien pour s'investir un peu ou beaucoup.

Contact Sébastien : 06 74 13 16 14

La municipalité vous remercie pour votre engagement et vous souhaite de perdurer avec ce même dynamisme et cette convivialité.

DU CÔTÉ DES ASSOS

COMITÉ DES FÊTES

L'année 2023 a été riche d'événements pour le comité des fêtes. Nous nous sommes d'abord retrouvés pour une sortie agréable à Saint-Sébastien. Cela permet de remercier les bénévoles pour leur engagement régulier au sein de l'association et de favoriser la cohésion.

Rapidement, nous nous sommes projetés sur l'organisation des fêtes du Printemps. Au programme : retour d'un bal pour jeunes et moins jeunes le samedi soir. Courte nuit pour enchaîner sur la préparation du dimanche. Séance de l'école taurine le matin, repas le midi dans la salle André Garbay qui servait de piste de danse quelques heures auparavant, puis succès populaire dans les gradins ensoleillés des arènes pour la cuadrilla des voisins de Mouscardès de Caroline et Mathieu Noguès. 15 jours de répit et nous revoilà aux arènes pour un événement : le retour du Festival Art et Courage à Pomarez, retour aux origines avec un spectacle modernisé ! La buvette du comité permet aux nombreux spectateurs d'échanger et de se retrouver dans une ambiance festive.

Place à l'étape suivante, le week-end de Pentecôte : le samedi soir, 2e édition de Salsa Aréna. Moins d'affluence que l'an dernier en raison d'une plus forte concurrence. Le lundi midi, félicitations à tous les cuistots et bénévoles dont le menu a régalé plus de 200 personnes. L'après-midi, un public nombreux garnissait à nouveau les gradins des arènes. Un week-end réussi pour les bénévoles de l'association !

Début Août, arrivent les fêtes patronales : une très belle ouverture avec le repas populaire le vendredi soir animé par de la musique vivante et la classe 2025.

Le samedi matin, un spectacle enchanteur et en chansons



pour petits et grands enfants qui redonne vie à la salle des fêtes suivi de jeux très animés l'après-midi comme la course en sacs ou le lancer d'espadrilles. Des courses landaises dont le succès populaire rappelle le surnom de la "Mecque de la Course Landaise". Un beau feu d'artifice, reporté l'an dernier, sécurisé par une brigade de pompiers du village. La boum du lundi après-midi animée par une équipe de choc et de charme avec leurs casquettes "Super Boum". En résumé, c'était un programme riche et varié pour toutes les générations !

Vous pourrez nous retrouver mi-janvier lors de notre assemblée générale. Rejoignez une équipe dynamique et conviviale pour participer à l'animation et aux festivités locales !

AVENIR BASKET CHALOSSE

UNE AG PONCTUÉE DE RÉCOMPENSES

Le vendredi 7 juillet 2023, le club d'Avenir Basket Chalosse a tenu son assemblée générale dans la salle des sports de Pomarez.

Outre les différents rapports moraux, financiers, sportifs et d'orientation, les licenciés présents ont validé l'incorporation au sein du conseil d'administration de trois nouveaux membres : Loïc Garbay, Jean-Claude Sequé et Guillaume Génibrel. Le club leur souhaite la bienvenue et remercie également les démissionnaires pour leur importante implication jusqu'alors : Stéphane Pussacq, Alexis Lesca et Monique Lafferrere. En fin d'assemblée, l'équipe fille, championne de France de Nationale 3 féminine a été mise à l'honneur. Les joueuses et encadrants ont notamment été décorés de la médaille de la ville de Pomarez.

UN NOUVEAU CO-PRÉSIDENT

Dernièrement, le conseil d'administration a voté son nouvel organigramme. La principale nouveauté consiste à la nomination d'un nouveau co-président en la personne d'Étienne Lannegrand qui épaulera Françoise Monfort.

LABEL CITOYEN

Le club s'est vu décerné la deuxième étoile du Label FFBB Citoyen en récompense de son travail en termes de sensibilisation, fair play, respect, tolérance....

MOULES FRITES

Comme chaque année, Avenir Basket Chalosse proposait son repas moules frites, le 14 juillet sur la place des arènes de Pomarez. Les convives ont répondu présent et 400 repas ont été servis.

CÔTÉ TERRAIN

Le club présente quatorze équipes jeunes des U7 aux U18 qui sillonnent les terrains des Landes. Les championnats débutent à peine, mais les premiers résultats sont encourageants.



Les équipes seniors sont au nombre de six avec deux formations féminines, trois masculines et une petite nouveauté avec la création d'une équipe de basket loisir mixte. En termes de résultat, le premier bilan est contrasté avec notamment une équipe fanion féminine qui peine à enchaîner les succès. Toutefois, le regain de forme des filles entrevu au mois de novembre, avec trois victoires successives, laisse augurer des jours meilleurs.

MICRO BASKET

Le club (labellisé pour l'apprentissage du micro basket) propose, le samedi matin, à Pomarez, des sessions de découverte du micro basket destinées aux enfants de 3 à 5 ans.

FÊTE DU BASKET

Dans la salle de Donzacq, le dimanche 29 octobre, le club a proposé son traditionnel repas de Toussaint. Plus de 300 repas ont été servis aux divers gourmets présents. Avenir Basket Chalosse vous souhaite de bonnes fêtes ainsi qu'une bonne et heureuse année 2024.

<https://avenirbasketchalosse.fr>



GYM POMARÉZIENNE

LE CLUB

La saison 2023-2024 a repris mi-septembre, salle des associations, avec ses 7 cours hebdomadaires :

- 4 de gym douce : 2 le mardi après-midi à 15 h 45 et 17 h et 2 le jeudi matin à 9 h et 10 h 15
- 3 de gym tonique : 2 le mardi à 18 h 10 et 19 h 15 et 1 le jeudi à 19 h 45

Joëlle Coutand, monitrice diplômée, assure les cours depuis la création du club en 2014. Les tarifs n'ont pas changé depuis 2014 et sont restés modérés du fait que nous sommes une association loi 1901, indépendante sans but lucratif. Les cours sont destinés aux adultes femmes et

hommes. Le tarif pour une saison est de 70 € pour 1 cours hebdomadaire, 120 € pour 2 cours, 150 € pour 3 cours et 170 € pour 4 cours, sans frais d'adhésion ni contrat d'engagement. 2 cours peuvent être effectués gratuitement sans engagement. Le nombre de cours hebdomadaires est passé progressivement de 3 à 7 en raison du succès grandissant du club.

En plus des cours, le club propose des événements dont l'objectif premier est de favoriser la convivialité. Ils peuvent avoir un caractère sportif, culturel ou simple loisir : 2 sorties un dimanche, un voyage de 3 jours, randonnées et sorties raquettes dans les Pyrénées, un voyage d'une semaine fin juin. Ces événements sont financés séparément. A cela, il faut ajouter un apéro dinatoire en décembre et en juin et l'assemblée générale en juin qui constitue en même temps un moment de rencontre.

Le club est géré par un bureau composé de 8 adhérents et de la coach, complété depuis 2 ans d'un conseil consultatif de 12 adhérents interrogés par mail pour avis sur des questions importantes afin d'améliorer la représentativité des décisions.

LES COURS

Les 2 types de cours proposés, gym douce et tonique, travaillent les mêmes fonctions : renforcement muscu-



laire, souplesse, coordination, équilibre, latéralisation, respiration, mémoire, cardio, étirements. Des accessoires sont utilisés lors de certains cours : élastiques, balles de tailles diverses, gros ballons, bâtons, échelles de rythme, lestés de 500g ; les steps ne sont utilisés qu'à la gym tonique. La gym douce se différencie par un rythme moins rapide et l'absence d'exercices au sol remplacés par des exercices utilisant une chaise. Chacun choisit le type de cours selon ses souhaits et ses capacités, conseillé si besoin par la coach.

COMMUNICATION DU CLUB

Presse écrite : Bulletin municipal de Pomarez et journal Sud-Ouest

Internet : Gym pomarézienne, Facebook, Instagram, cours enregistrés sur "Youtube" à Joëlle Gym, site "Pomarez.fr" à la page vie associative

Information annuelle à la reprise des cours par affiches et sur PanneauPocket.

Contact :

alain.dessaux40@free.fr – 06 71 55 82 96

La gymnastique est à la fois un sport, un soin recommandé par de plus en plus de spécialités médicales, un loisir et un lieu de socialisation.

US POMAREZ SECTION JUDO JUJITSU SELF-DEFENSE

L'année 2022/2023 fut l'année de la reprise avec pas moins de 72 licenciés. Anthony Richard, seul enseignant, a mené à bien tous les cours proposés pour le plus grand plaisir de nos licenciés. Merci à tous les membres de ce bureau qui ont permis cette réussite. Un bilan très positif pour une année charnière.

Cette année 2023/2024, nous vous présentons la nouvelle équipe. Les cours sont toujours donnés dans la totalité par Anthony Richard, enseignant diplômé d'état. Une nouvelle équipe gère le club aujourd'hui avec des anciens et des nouveaux venus. Sandra Dubernet continue la présidence accompagnée de Sonia Piton, secrétaire, Lucie Cordova, trésorière, Audrey Guégan, membre active, Brice Labeyrie, membre actif, Dorine Prat, membre active et Éric Kohler, membre actif. Notre principal objectif est de garder le côté convivial et familial toujours existant dans le club. Fort des expériences et conseils laissés par nos prédécesseurs (dirigeants et enseignants), nous suivrons le chemin tracé.

Cette année nous avons ouvert une section Self-Défense le mercredi de 20 h à 21 h 30. N'hésitez pas à venir essayer. Nous avons également en prévision de réaliser notre repas annuel. La date vous sera communiquée en temps voulu, mais d'ores et déjà, sachez que nous comptons sur vous.

Il est toujours temps de nous rejoindre si l'envie vous en dit. Venez essayer les cours avec Anthony, de 4 ans à 99 ans voire plus !

Les cours sont répartis comme suit :

Mercredi

Judo : 17 h/18 h – 2019/2018

Judo : 18 h/19 h – 2017/2016/2015/2014

Judo : 19 h/20 h – 2013 et plus

Self-Défense : 20 h/21 h 30

Vendredi

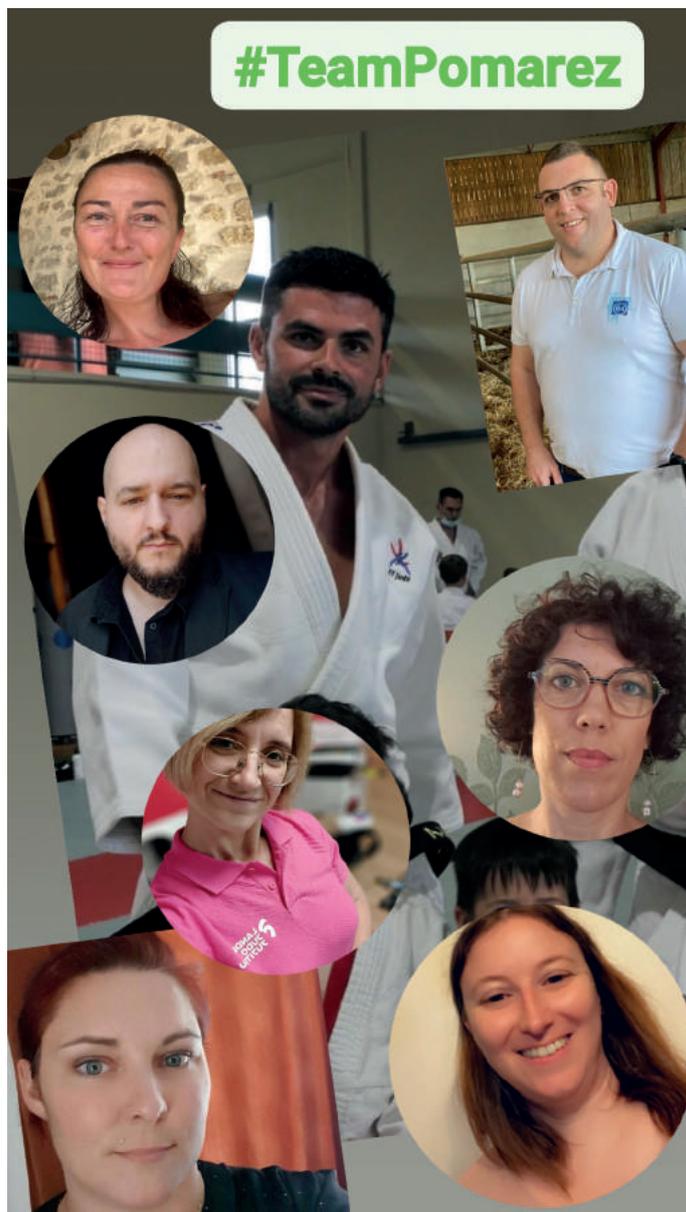
Judo : 17 h 30/18 h 30 – 2019/2018

Judo : 18 h 30/19 h 30 – 2017/2016/2015/2014

Judo/Jujitsu : 19 h 30/21 h – 2013 et plus

Prévoir un certificat médical autorisant la pratique du judo en compétition, jujitsu, self-défense (suivant la discipline pratiquée).

Pour tous renseignements : vous pouvez contacter Sandra



Dubernet, présidente de l'USP section judo jujitsu self-défense au

06 83 32 84 42 ou par mail uspjudo@hotmail.fr

Vous pouvez également nous retrouver directement au dojo (salle des associations) ou sur notre page Facebook US Pomarez Section Judo.



POMAREZ ARÈNES TRADITIONS

En cette fin de saison, notre association Pomarez Arènes Traditions peut afficher d'excellents résultats, tant en ce qui concerne le développement et la notoriété de ses activités, qu'en ce qui concerne la participation des adhérents.

Après les succès du premier semestre avec l'accueil des scolaires et l'ouverture du salon des maquettes, notre importante présence à la journée landaise des fêtes de Dax le 11 août s'est révélée être une réussite exceptionnelle. Notons le nombre et la qualité des visiteurs dont le maire de Pomarez, Pascal Cassiau et Mme et Messieurs les maires de Dax, adjoints de St-Paul-lès-Dax, Gaujacq, Castelnau, Castelsarrazin, Mouscardes, Estibeaux et Tilh, ainsi que la remarquable prestation de notre équipe de 15 ambassadeurs qui ont eu la vaillance de partir à six heures du matin pour organiser les deux stands qui nous étaient réservés (maquettes et boutique).

Le 14 août, nous participions à la journée bretonne organisée par nos amis du Comité de Jumelage, avec encore une belle réussite malgré quelques "couacs" inhérents à l'imprévisibilité de gestion d'un évènement nouveau...

Enfin, la grande journée du 15 août nous a permis de noter l'attractivité du nouveau Salon des Maquettes et de la nouvelle présentation de nos produits en boutique désormais réservée à des créations locales et chalossaises en exclusivité APAT.

La fin d'année s'annonce sous les meilleurs auspices, avec les journées de convivialité réservées aux adhérents (jour-



née préhistoire à Brassempouy) et aux bénévoles scolaires (table bretonne). L'Assemblée Générale ordinaire sera précédée cette année d'une AG extraordinaire ayant pour objet l'amélioration des statuts et du règlement intérieur. Enfin, la traditionnelle Haille de Nadau clôturera l'année autour du vin chaud, dans la convivialité et la bonne humeur. Alors retenez bien, si vous avez quelque talent, quelque mémoire, quelque moment de solitude, venez nous rejoindre, vous serez toujours bienvenu.

Pomarez Arènes Traditions : 06 75 62 67 14

LA PÉTANQUE POMARÉZIENNE

Au boudrome, parking du stade, nos entraînements ont lieu tous les lundis, mercredis et vendredis après-midi à partir de 15 h.

MANIFESTATIONS 2E SEMESTRE

Les vétérans à l'honneur : en championnat des clubs vétérans, l'équipe inscrite en 4e division remonte en 3e division. La doublette Jean-Pierre Campistron/Jean-Michel Duprat perd après les poules lors de la 2e journée qualificative du Championnat des Landes. En Tête à Tête, félicitations à Jacques Duboué qui s'incline en 1/4 de finale pour le titre de Champion des Landes et beau parcours de Jean-Michel Duprat perdant en 16e.

Le 30 septembre, le Régional Pétanque Chalossais s'est déroulé sur les parkings du stade avec la participation de 135 triplettes.

Personnes à contacter :

Campistron Jean-Pierre : 06 07 94 40 71

Duprat Jean-Michel : 05 58 89 31 50 - 06 70 03 58 52





CLUB DES RETRAITÉS DE POMAREZ, LOUS BAROUNETS DE LA MECQUE

Après un premier trimestre bien animé, le club a poursuivi sur sa lancée en rajoutant une séquence d'animation de 10 séances de sophrologie animées par un coach professionnel et financé par la Carsat.

À PART ÇA ?

- L'activité "marche" s'est pratiquée tout au long des mois, réunissant entre 10 et 25 marcheurs chaque mardi matin avec découverte de nouveaux parcours.
- L'activité "marche bien-être" qui se poursuit le vendredi matin (parcours généralement plat de 3 à 4 kms) a fait de nouveaux adeptes. Rappel : l'objectif est de permettre, à tous ceux qui peuvent avoir des difficultés, de néanmoins, marcher à leur rythme. Il n'y a pas de compétition, on s'adapte à la situation.
- L'activité "repas conviviaux" a pu se poursuivre, avec le repas "grillades" du 22 juin fort apprécié, avec à la plancha Michel et Serge, le goûter "bourret" avec tropézienne et raisins frais du 19 octobre et bientôt, le 23 novembre, le repas des fêtes de fin d'année "Chez Simone".
- L'activité "voyages" a proposé diverses sorties : sortie frontière mensuelle, transhumance à Lourdios et Escapade dans le Lot-et-Garonne en juin, vallée d'Aspe et soirée Olaizola à Peyrehorade en septembre et palmes au Col d'Osquich en novembre.
- L'activité "cartes" se poursuit le lundi et le vendredi

en local et participation à des concours extérieurs.

- De même pour l'activité "informatique - multimédia" à la demande.
- Concernant l'activité "pétanque" : participation des pratiquants aux compétitions gérées par GMOV, avec une brillante 2e place d'une de nos triplettes (Michel, Isabelle et Gérard).
- L'activité "cinéma" : après la séance du 13 octobre, la prochaine est programmée le Vendredi 8 décembre : "Inestimable".

PROJETS POUR LES SEMAINES SUIVANTES

- Jeudi 23 novembre 2023 : Repas des fêtes de fin d'année
- Mardi 5 décembre 2023 : Bassin des lumières de Bordeaux et visite de la ville
- Jeudi 18 janvier 2024 : Assemblée Générale
- Jeudi 8 février 2024: Foire aux bœufs de Bazas

Nous restons accessibles à nos adhérents et aux futurs adhérents par messagerie. Nous sommes membres de Génération Mouvement. Ne pas hésiter à nous contacter quelle que soit la raison.

Jean Francis Lafargue Co-président :

jflafa2@aol.fr - Tél. : 06 86 51 55 91

Michel Lahet Co-président & coordinateur cantonal :

michel.lahet.ml@gmail.com

CLUB DE TENNIS



Les licenciés sont heureux de démarrer cette nouvelle saison sportive et sont motivés pour poursuivre leurs efforts en vue de dynamiser la vie du club qui est fier de vous présenter son nouveau logo.

Les effectifs restent stables avec 29 licenciés dont 15 adultes et 10 enfants qui prennent des leçons. Nous rappelons que les leçons sont dispensées par notre professeur Sonia Labadie le lundi en fin de journée et avons la joie de vous annoncer qu'un nouveau créneau est désormais disponible le vendredi après-midi pour un cours collectif adulte débutant ou confirmé dispensé par Nicolas Brun, professeur diplômé. Il reste des places, n'hésitez pas à nous contacter !

Nicolas Brun, également juge arbitre, organise notre tournoi annuel d'été dont le dernier en juillet dernier, a été un réel succès. En effet, le club a eu le plaisir d'accueillir 62 joueurs participants durant une semaine intense mais ô combien riche de beaux moments sportifs et conviviaux. A l'occasion des fêtes, les bénévoles ont souhaité pour la 3ème année se charger de la préparation du repas sur le pouce et ont été heureux de partager ce temps fort avec vous. Le club est à pied d'œuvre pour vous proposer tout au long de l'année d'autres manifestations.

Les joueurs sont très enthousiastes quant à leur participation aux divers tournois. La coupe d'hiver, compétition par équipe à laquelle les garçons et filles du club sont inscrits, promet de belles rencontres sportives. Nous comptons sur vous pour venir apporter tout votre soutien et vos encouragements lors des matchs sur les courts pomaréziens !

Vous pourrez retrouver tous les événements sur PanneauPocket et notre compte Facebook. Nous sommes



également à votre disposition par mail :

pomareztennisclub@gmail.com

ou auprès de Mme Céline Dussarps au 06 74 23 58 71

COMITÉ DE JUMELAGE : UN 15 AOÛT AUX ACCENTS BRETONS !

Après avoir exporté notre culture landaise en Loire-Atlantique, cette année, pour les 14 et 15 août, l'association du jumelage recevait ses amis de Saint-Gildas-des-Bois. À l'occasion de ces retrouvailles, le comité de jumelage avait organisé une fête bretonne dans les arènes afin de faire apprécier cette culture aux habitants de Pomarez. Avec en piste le Bagad Gwiaderjan Tejz, groupe de danse et de musique celtique, qui a enchanté le public venu les voir. A la suite, leur "passe rue" ravit les habitants, curieux et emballés par la beauté de leurs costumes folkloriques. Le partage culturel s'est poursuivi par le repas breton avec dégustation de galettes bretonnes préparées pour l'occasion par l'association Pomarez Arènes et Traditions. Le séjour en terre pomarézienne s'est achevé le 15 avec la course landaise. Dans les gradins, les Gildasiens ont su montrer leur engouement et leur enthousiasme par leurs nombreux applaudissements. Ce jumelage, né en 2016, entre Pomarez et Saint-Gildas-des-Bois, a permis de faire naître une belle aventure so-



cioculturelle. De nombreuses rencontres ont déjà eu lieu, toutes très riches culturellement et émotionnellement. Ce nouvel acte appellera un prochain rendez-vous à Saint-Gildas-des-Bois, où les Pomaréziens viendront distiller leur joie de vivre aux accents de la Chalosse.



AMIS DE L'ÉGLISE DE POMAREZ

LA NUIT DES ÉGLISES

Premier événement de la saison : l'église de Pomarez était ouverte au soir du samedi 1er juillet pour l'édition 2023 de la nuit des églises. La soirée a débuté par un mini-concert avec quelques pièces de musique à l'orgue et s'est poursuivie par la visite d'une exposition sur l'architecture de l'église. Cette exposition a été visible toute la semaine qui a suivi.



CONCERT CUIVRES ET ORGUE DU 25 JUILLET

Jamais deux sans trois. Cela s'est vérifié cet été : l'église de Pomarez accueillait donc pour la troisième fois Les Trompettes de Versailles à l'initiative des amis de l'église. Cette formation, de deux trompettistes et d'un organiste, avait préparé un programme riche et séduisant. Des pièces pleines de panache et de flamboiement se sont succédé sous la direction de Georges Bessonnet depuis l'orgue.

Le baroque, forcément, était à l'honneur avec notamment les cinq airs de trompette de Purcell interprétés avec talent par Stéphane Vaillant et Nicolas Pardo.

On retiendra la transcription pour orgue de la tonitruante "Marche Hongroise" de Berlioz qui n'a pas manqué de rappeler à l'assistance le film La Grande Vadrouille où Louis de Funès dirige avec ferveur ce célèbre morceau.

Le concert s'est achevé par le traditionnel premier mouvement du Te Deum de Charpentier, devant un public venu nombreux et ravi.

RESTAURATION DE LA STATUE DE LA VIERGE

Mme Delphine Masson, restauratrice landaise, a été retenue pour intervenir sur la Vierge de Pomarez, en bois doré, qui date des années 1840-1850. Pour supporter le coût de cette opération, les Amis de l'église, en partenariat avec la paroisse et l'Association des Amis des églises anciennes des Landes, ont mené une opération de crowdfunding (levée de fonds en ligne) : cela a été un succès. De sorte que la restauration s'est faite cet été afin que la statue soit prête pour les fêtes patronales.

PROCESSION DU 15 AOÛT

À la fin de la messe solennelle du 15 août, après quelques morceaux interprétés par l'Harmonie et, surprise ! : deux morceaux joués par les musiciens bretons de Saint-Gildas-des-bois, les musiciens pomaraziens ont pris place dans l'allée sur la place.

Quatre jeunes de la classe 2025 portant le brancard et la statue sont sortis précédés des prêtres pour se placer derrière les musiciens qui rythmaient le pas. L'assemblée, très nombreuse, fermait ce grand cortège allant vers les arènes au son du beau paso processionnel portugais

"Senhora de Cárquere" de Vitor Resende. Arrivée devant la grande porte des arènes, la statue a été encensée. Enfin, le curé a béni l'assemblée et tous les participants à ces fêtes patronales. La statue est ensuite rentrée à l'église où elle trouvera très bientôt un emplacement à la vue de tous, définitif et sécurisé ... jusqu'à l'année prochaine. Merci et bravo à tous les bénévoles et partenaires !

UN DOSSIER POUR LA TRIBUNE DÉPOSÉE À LA FONDATION FRANCE BOIS FORÊT

Manifestez votre soutien à notre candidature auprès de la Fondation France Bois Forêt : il suffit d'un clic, pas besoin de vous inscrire ! N'hésitez pas et faites connaître cette page.

<https://franceboisforet.fr/>

[4e-edition-eglise-de-pomarez-40-filiere-foret-bois/](https://franceboisforet.fr/4e-edition-eglise-de-pomarez-40-filiere-foret-bois/)

Nouveauté : l'édition d'une carte postale ! en vente au tabac-presse Lebel.

ADHÉRER

Facile : adhésions par chèque (10 €) à l'ordre de la SAEP ou espèces ou via le site Hello Asso :

<https://www.helloasso.com/associations/societe-des-amis-de-l-eglise-de-pomarez/adhesions>

<https://sites.google.com/site/unorgueapomarez>

Facebook : @NDdePomarez

Amis de l'église de Pomarez

61 rue de la mairie – 40360 Pomarez



CLUB DE PATCHWORK

Après une longue absence suite au Covid, le club de patchwork de Pomarez a organisé les 14 et 15 octobre 2023, dans la salle des fêtes communale, l'exposition de ses ouvrages les plus récents. Des groupes des départements voisins partageant la même passion et aussi de nombreux visiteurs sont venus nous encourager. Lors de cette exposition, une tombola où plusieurs de nos ouvrages communs et individuels étaient mis en jeu, a vu son premier lot remporté par une Pomarézienne (un plaid). Nous tenons à remercier celles et ceux qui ont participé par leur aide et leur présence à la réussite de ces deux journées ainsi que la municipalité qui a mis la salle des fêtes à notre disposition. Nous nous préparons déjà pour vous présenter de nouveaux ouvrages lors la prochaine exposition.

Initiées ou débutantes, si vous voulez nous rejoindre n'hésitez pas ! Le club continue ses rencontres tous les vendredis



après-midi de 14 h 30 à 17 h 30 à la salle du Belvédère.

La responsable : Mme Daisy Toma

US POMAREZ TENNIS DE TABLE

Le club de Pomarez existe depuis plus de 20 ans et a acquis une belle renommée tant au niveau départemental que régional.

Avec une trentaine de licenciés, nous jouons la carte conviviale et sympathique, où les clubs adverses aiment se déplacer, car à Pomarez c'est le côté familial qui prime. Nous avons 3 équipes engagées en championnat, et nous donnons la chance aux jeunes joueurs de pouvoir faire un maximum de compétitions, par équipe et/ou en individuel. Les entraînements sont dispensés par une personne qualifiée et se font au hall des sports :

- Le mercredi de 18 h 30 à 20 h pour les jeunes de l'école de ping
- Le mercredi à partir de 20 h jusqu'à l'heure que vous voulez pour les adultes
- Le vendredi à partir de 20 h jusqu'à l'heure que vous voulez pour les adultes

Chacun est libre de venir "taper la balle" à son rythme. Les compétitions se déroulent en général le dimanche matin à partir de 9 h.

Le développement des nouvelles technologies permet aujourd'hui de pratiquer notre sport en réalité virtuelle, c'est-à-dire que chacun peut jouer au ping dans son salon ou dans une salle contre un joueur en face de lui ou à l'autre bout du monde. Cela s'appelle le "Ping VR". Nous souhaitons développer ce concept au sein du club.

Si vous êtes intéressés, merci de prendre contact avec nous pour essayer de réunir un maximum de monde et pouvoir investir dans un ou plusieurs casques VR. S'il y a assez de monde, nous ouvrirons un créneau à cette pra-

tique. N'hésitez à pousser la porte du hall des sports et à venir découvrir notre sport et les pongistes de Pomarez, qui vous accueilleront avec un grand plaisir.

Contact : **Éric Caubet** au **06 72 41 90 81**
ou contact.uspomareztt@gmail.com





HARMONIE DE POMAREZ - ÉTÉ 2023

En cette fin d'année, alors que se prépare le traditionnel concert de concert de Sainte-Cécile et que la météo devient moins clémente, faisons un retour en arrière avec les sorties estivales de l'Harmonie.

Le 24 juin, l'orchestre de l'école de musique a eu le plaisir d'animer la fête des écoles à Pomarez, avec l'appui de quelques musiciens de l'Harmonie. Le 8 juillet, une cinquantaine de musiciens prenait part à la course landaise des fêtes patronales de Donzacq,

avant de se retrouver 5 jours plus tard pour l'animation de la soirée Casetas de Seignosse. Le 18 juillet, Vieux-Boucau accueillait la formation pour une course landaise.

Le point d'orgue de cet été est arrivé le week-end des 29 et 30 juillet, durant lequel l'Harmonie s'est déplacée à Celles-sur-Ource chez les amis champenois, pour animer durant 2 jours la Route du Champagne, un événement mettant en valeur toutes les familles productrices du village. Les musiciens ont eu à cœur de jouer chez chacun des producteurs exposants, soit une vingtaine de caves, et de proposer un concert le samedi soir. Un voyage intense, mais ô combien attendu et apprécié des musiciens !

Peu de repos puisque le 4 août s'ouvraient les fêtes de Pomarez avec au programme du premier week-end : animation du repas du comité, toroball, course landaise avec la ganaderia Dargelos le dimanche suivie de la course landaise avec la ganaderia Deyris le lundi soir.

Le traditionnel 15 août a vu les musiciens omniprésents pour la messe, le concert et la course landaise avec la ganaderia DAL. Nouveauté cette année : la procession de la Vierge Marie, nouvellement restaurée, a été très appréciée de tous, acteurs et fidèles. Mais avant cette journée chargée, l'Harmonie a renoué avec le concours landais des fêtes de Dax, contrat exigeant mais si important pour les musiciens.

Le 18 août, la formation se déplaçait de nouveau sur la côte landaise pour le concours de cocardes de Vieux-Boucau. Le 27 août, la course de Bastennes venait clôturer ce mois d'août assez chargé pour les musiciens. Le 31 août, le concert d'ouverture des fêtes de Vieux-Boucau a permis aux musiciens de partager un agréable moment en présence d'un public nombreux. Le 16 septembre, la Société Musicale Amolloise a fêté son centenaire. A cette occasion, l'Harmonie était invitée pour un concert en bord du Luy avant de partager repas et soirée. Ce n'est pas tous les jours qu'une association fête ses 100 ans ! Le 23 septembre, l'Harmonie animait la dernière course de



l'été à Castelnau-Chalosse.

Après une trêve consacrée à la reprise des cours et à la reprise des répétitions, les jeunes pousses de l'école de musique et les musiciens plus âgés ont participé à la commémoration du 11 novembre 1918, à Pomarez et dans leurs villages respectifs.

Autre temps fort et pas des moindres, l'Harmonie de Pomarez a été mise en avant de manière inattendue lors de la coupe du monde de rugby, durant laquelle la version chalossaise des "Yeux d'Émilie", tube estival par excellence, a été reprise par les nombreux supporters du monde entier ! Un coup de projecteur incroyable sur le village avec la venue des équipes de France 3 Aquitaine pour la réalisation d'un reportage retraçant l'histoire de cette reprise désormais culte auprès des amoureux du ballon ovale. Les réseaux sociaux ne sont pas en reste puisqu'à l'heure actuelle, le morceau ainsi que les pages de l'association sont en pleine progression. Espérons que les JO 2024 porteront le même engouement !



Maintenant, place au concert de Sainte-Cécile, le 2 décembre à 20 h, salle André Garbay. Nous vous y attendons nombreux !



Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal Séance du 9 juin 2023

Sous la présidence de M. Pascal Cassiau, maire
Nombre de membres élus : 19
Nombre de membres présents ou représentés : 15
Le quorum étant atteint, M. le maire ouvre la séance.
Alain Garbay est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mai 2023

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Approuve le procès-verbal de la séance du 4 mai 2023.

2023-06-09-01/45 : Élection des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales

Vu le décret n°2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu la circulaire préfectorale, M. le maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes. Il s'agit de M. et Mmes Guillaume Bessellere, Colette Dupouy, Geneviève Tachoures et Hélène Tortigue. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Élection des délégués

Les candidatures enregistrées : (Liste n°1) Cassiau Pascal, Tortigue Hélène, Garbay Alain, Duprat Maryse, Nougaro Ludovic.
Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Cassiau Pascal : 15 voix
Tortigue Hélène : 15 voix
Garbay Alain : 15 voix
Duprat Maryse : 15 voix
Nougaro Ludovic : 15 voix

Ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

Élection des délégués suppléants

Les candidatures enregistrées : (Liste n°1) Sabathié Sandrine, Martinez Oriol, Guilhorre Véronique.
Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Sabathié Sandrine : 15 voix
Martinez Oriol : 15 voix
Guilhorre Véronique : 15 voix

Ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

2023-06-09-02/46 : Subvention exceptionnelle à l'APAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 4 du Conseil municipal du 04/06/2019 portant participation de la commune à hauteur de 18 % pour le projet de réalité virtuelle dans les arènes,
Vu le budget primitif voté lors de la délibération 2023-04-06-09/33,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,



Décide de verser une subvention exceptionnelle de 2 368€ (deux mille trois cent soixante-huit euros) à l'association Pomarez Arènes et Traditions, dit APAT, dans le cadre de la réalisation du projet de réalité virtuelle, Charge M. le maire de mandater ladite somme.

2023-06-09-03/47 : Décision modificative n°1 budget commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2023 voté lors de la délibération 2023-04-06-09/33,

Vu la délibération 2023-06-09-01/45 accordant une subvention exceptionnelle à l'APAT,

Considérant la nécessité d'ajuster les prévisions,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'approuver la décision modificative n°1 pour le budget commune selon le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
023 (023) - Virement à la section d'investissement	2 368,00			
65748 (65) - Autres personnes de droits privé		2 368,00		
Total Fonctionnement	2 368,00	2 368,00	-	-

INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
2051 (20) - 175 - Concessions et droits similaires	2 368,00			
021 (021) - OPFI - Virement de la section d'exploitation			2 368,00	
Total Investissement	2 368,00	-	2 368,00	-

Questions diverses

Pascal Cassiau :

- Prix exploitation bois de chauffage : M. Bambuck nous informe de la révision de ses tarifs pour ses prestations pour le bois de chauffage :

Bûches en 50 cm : 35€ TTC/stère livré contre 30€ auparavant,

Bûches en 33 cm : 38€ TTC/stère livré contre 33€ auparavant,

2m bord de piste : 18€ TTC/stère chargé sur place contre 15€ auparavant.

Un courrier sera adressé à chaque personne qui avait réservé du bois pour les informer de cette hausse.

- Projet de réhabilitation des 3 logements sis rue de la Gendarmerie : SOLIHA a présenté son plan de financement, 218 240€ TTC de travaux. Un fort taux de subventionnement peut être espéré si les logements sont conventionnés par la suite. Le projet va être poursuivi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 55.

Le maire, Pascal Cassiau

Le secrétaire de séance, Alain Garbay

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal Séance du 6 juillet 2023

Sous la présidence de M. Pascal Cassiau, maire

Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres présents ou représentés : 16

Le quorum étant atteint, M. le maire ouvre la séance.

Hélène Tortigue est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juin 2023

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023.

2023-07-06-01/48 : Tarifs du restaurant scolaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2022-07-07-03/60 fixant les tarifs de la restauration scolaire,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide d'établir les tarifs applicables suivants pour les enfants à compter du 01.09.2023 :

Quotient familial (CAF)	Tarif
Inférieur à 300 €	0.99 €
Compris entre 300 € et 900 €	1.00 €
Supérieur à 900 €	2.40 €

Décide que le tarif de la tranche « Supérieur à 900 € » sera appliqué à toute famille ne présentant pas de justificatif permettant de la classer dans une tranche tarifaire plus favorable,

Décide que la fourniture tardive d'un justificatif permettant tout classement dans une tranche tarifaire inférieure n'engendrera pas de rétroactivité sur la facturation,

Décide que le tarif applicable aux adultes est fixé à 4.90€ à compter du 01.09.2023.

Charge M. le maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à l'application de la présente délibération.

2023-07-06-02/49 : Effacement de dettes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article R2342-4,

Vu la commission de surendettement des particuliers des Landes du 9 mars 2023 ayant constaté la situation de surendettement de Mme Michel Modestie,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Constate l'effacement de la dette de Mme Michel Modestie d'un montant de 29.40 € portant sur la cantine scolaire du mois de février 2023 (titre n°255),

Dit que la dépense sera imputée à l'article 6542 – Créances éteintes.

2023-07-06-03/50 : Vente du lot n°7 au lotissement Pont du Bos

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 8 du 8 janvier 2019 fixant le prix de cession des terrains du lotissement du Pont du Bos,

Vu la demande de M. Rullier Pierre-Adrien et Mme Latry Anaïs relative à l'acquisition du lot n°7,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de vendre à M. Rullier Pierre-Adrien et Mme Latry Anaïs, domiciliés 102 allée des Capucines à Amou (40330), lot n°7 du lotissement du Pont du Bos, 148 allée des Jardins, cadastré section G 775, d'une contenance de 823m², moyennant un prix de 51 000€ H.T. (cinquante-et-un mille euros hors taxes) auquel s'ajoute une TVA à la marge de 6 776.32 € (six mille sept cent soixante-seize euros et trente-deux centimes),

Désigne Maître Robin Nicolas, notaire à Pomarez, pour la passation de l'acte,

Autorise M. le maire à signer l'acte susdit ainsi que tout document afférent à la présente décision.

2023-07-06-04/51 : Vente du lot n°13 au lotissement Pont du Bos

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 8 du 8 janvier 2019 fixant le prix de cession des terrains du lotissement du Pont du Bos,

Vu la demande de M. Geneste Franck et Mme Ramirez Moreno Rebeca relative à l'acquisition du lot n°13,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de vendre à M. Geneste Franck et Mme Ramirez Moreno Rebeca, domiciliés 5 rue du 19 mars 1962, résidence des Dahlias à Saint-Paul-lès-Dax (40990), lot n°13 du lotissement du Pont du Bos, 61 rue du Sous-bois, cadastré section G 782, d'une contenance de 400m², moyennant un prix de 25 000 € H.T. (vingt-cinq mille euros hors taxes) auquel s'ajoute une TVA à la marge de 3 336€ (trois mille trois cent trente-six euros),

Désigne Maître Robin Nicolas, notaire à Pomarez, pour la passation de l'acte,

Autorise M. le maire à signer l'acte susdit ainsi que tout document afférent à la présente décision.

2023-07-06-05/52 : Suppression d'un poste d'ATSEM (20/35e)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2 du 6 mars 2018 portant création du poste d'ATSEM à 20/35e,

Vu le besoin de la collectivité de faire évoluer la quotité horaire du poste d'ATSEM,

Vu la délibération 2022-09-01-04/70 portant création d'un poste d'ATSEM à temps complet,



Vu l'avis favorable du CST en date du 26 juin 2023,
Considérant la nécessité de mettre à jour les postes ouverts de la collectivité,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide de supprimer le poste d'agent spécialisé des écoles maternelles à 20/35e à compter du 06.07.2023.

2023-07-06-06/53 : Ouverture d'un poste au service entretien/école (21.5/35e)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'évolution des besoins de la collectivité,
Considérant la nécessité d'ouvrir un nouveau poste,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide de créer un poste permanent à temps non complet d'adjoint technique, d'une durée hebdomadaire de travail de 21,5 heures, pour des missions relevant de l'entretien des locaux et/ou relevant des services périscolaires (restauration scolaire, interclasse, accueil périscolaire), à partir du 1er septembre 2023.
Charge M. le maire d'effectuer la vacance d'emploi et les démarches afférentes à la présente décision,
Annonce que les crédits suffisants seront inscrits au budget communal.

2023-07-06-07/54 : Ouverture d'un poste au service entretien/école (8.5/35e)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'évolution des besoins de la collectivité,
Considérant la nécessité d'ouvrir un nouveau poste,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide de créer un poste permanent à temps non complet d'adjoint technique, d'une durée hebdomadaire de travail de 8,5 heures, pour des missions relevant de l'entretien des locaux et/ou relevant des services périscolaires (restauration scolaire, interclasse, accueil périscolaire), à partir du 1er septembre 2023.
Charge M. le maire d'effectuer la vacance d'emploi et les démarches afférentes à la présente décision,
Annonce que les crédits suffisants seront inscrits au budget communal.

2023-07-06-08/55 : Ouverture d'un poste au service technique (35/35e)

Vu Code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 L332-8 disposition 2,
Considérant la nécessité de procéder à un recrutement au sein des services techniques,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide de créer au tableau des effectifs les postes permanents suivants :

- Un poste d'adjoint technique
- Un poste d'adjoint technique principal de 2e classe
- Un poste d'adjoint technique principal de 1re classe du cadre d'emploi des adjoints techniques, à temps complet.

Il sera chargé des fonctions d'agent des interventions techniques polyvalent.

La rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Décide que le grade non pourvu sera supprimé par une nouvelle délibération.

Décide que le recrutement pourra se faire par voie contractuelle sous réserve du constat infructueux du recrutement d'un fonctionnaire. Les agents recrutés sur ce fondement juridique seront engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Charge M. le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires liées à la présente décision.

2023-07-06-09/56 : Adhésion au service de référent déontologue élu du CDG40 et désignation des référents déontologues élus

Vu l'ordonnance 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code Général de la Fonction Publique,
Vu le Code Général de la Fonction Publique et plus particulièrement les articles L452-40 et suivants,
Vu l'article L.1111-1-1 du CGCT instituant un droit pour tout élu local de consulter un référent déontologue,
Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,
Vu l'arrêté 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Considérant la possibilité de mutualiser le référent déontologue élu local,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion des Landes en date du 22 Mai 2023 relatif à la création du service facultatif de référent déontologue élu local ouvert aux collectivités affiliées ou non affiliées,

Vu l'avis du Comité Social Territorial placé auprès du CDG en date du 24 Avril 2023 portant sur la création de ce service mutualisé de référent déontologue des élus,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de désigner Messieurs Pierre Larroumec, Magistrat Honoraire, et Alain Pariente, Professeur d'Université en Finances Publiques, qui composent le collège de référents déontologues des élus, pour être les référents déontologues des élus de la collectivité,

Décide d'adopter les termes de la convention d'adhésion au service de référent déontologue créé par le Centre de Gestion des Landes afin de garantir la confidentialité de la transmission des demandes et leur bonne instruction par les référents déontologues désignés ci-avant,

Autorise M. le maire à signer ladite convention,

Adopte le règlement intérieur de saisine des référents déontologues,

Charge M. le maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2023-07-06-10/57 : Règlement intérieur du restaurant scolaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2021-07-29-08/74 portant adoption du règlement intérieur du restaurant scolaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte le règlement intérieur du restaurant scolaire annexé à la présente délibération,

Décide de son entrée en vigueur au 1er septembre 2023,

Abroge le précédent règlement intérieur pour ce service public.

2023-07-06-11/58 : Règlement intérieur de l'accueil périscolaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2021-07-01-11/66 portant adoption du règlement intérieur de l'accueil périscolaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte le règlement intérieur de l'accueil périscolaire annexé à la présente délibération,

Décide de son entrée en vigueur au 1er septembre 2023,

Abroge le précédent règlement intérieur pour ce service public.

2023-07-06-12/59 : Modification des modalités de coupes de bois

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2022-07-07-08/65 décidant des modalités des coupes de bois pour les parcelles 15 de la forêt de Pomarez et 5a de la forêt de Gert,

Considérant la proposition de l'ONF sur des modalités d'exploitation en bois façonnés et de participation à des contrats d'approvisionnement,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide que la coupe de la parcelle 15 de la forêt de Pomarez sera maintenue en ventes façonnées, et que les bois participeront aux ventes groupées de l'ONF en vue d'alimenter les contrats d'approvisionnement existants avec des transformateurs de bois, conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier, et que l'exploitation sera réalisée par l'ONF dans le cadre de convention de vente et exploitation groupées,

Autorise M. le maire à signer les documents afférents. La commune pourra se réserver un volume façonné en 2 m bord de route (volume qui sera précisé ultérieurement selon les possibilités de la parcelle).

Décide que la coupe de la parcelle 5a de la forêt de Gert sera maintenue en ventes façonnées, et que les bois participeront aux ventes groupées de l'ONF en vue d'alimenter les contrats d'approvisionnement existants avec des transformateurs de bois, conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier, et que l'exploitation sera réalisée par l'ONF dans le cadre de convention de vente et exploitation groupées,

Autorise M. le maire à signer les documents afférents,

Charge M. le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de commercialisation des bois.

Questions diverses

Pascal Cassiau :

- Demande de travail aux commissions personnel et associations pour réorganisation des rôles de chacun lors des manifestations. La décision est prise de suivre la directive de la préfecture pour l'utilisation des verres réutilisables.
- Le passage d'épareuse en campagne sera sous-traité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Le maire, Pascal Cassiau

Le secrétaire de séance, Hélène Tortigue



Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal Séance du 7 septembre 2023

Sous la présidence de M. Pascal Cassiau, maire
Nombre de membres élus : 19
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Le quorum étant atteint, M. le maire ouvre la séance.
Geneviève Tachaires est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2023

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Approuve le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2023.

2023-09-07-01/60 : Convention pour le Compte Financier Unique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'accord de participation à l'expérimentation pour 2023 reçu le 21/08/2023,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Autorise M. le maire à signer la convention de participation à l'expérimentation du compte financier unique pour 2023,
Charge M. le maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à l'expérimentation du compte financier unique.

2023-09-07-02/61 : Vente du lot n°8 au lotissement Pourcicam

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°7 du 8 janvier 2019 fixant le prix de cession des terrains du lotissement de Pourcicam,
Considérant la demande d'acquisition formulée par M. Boissinot Jean-Luc et Mme Jezequel Anne,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide de vendre à M. Boissinot Jean-Luc et Mme Jezequel Anne, domiciliés appartement 35 - 230 avenue du Général Leclerc à Tartas (40400), le lot n°8 du lotissement Pourcicam, 94 rue du Puits, cadastré section F 618, d'une contenance de 559 m², moyennant un prix de 35 000 € H.T. (trente-cinq mille euros hors taxes) auquel s'ajoute une TVA à la marge de 3 915.38€ (trois mille neuf cent quinze euros et trente-huit centimes),
Désigne Maître Robin Nicolas, notaire à Pomarez, pour la passation de l'acte,
Autorise M. le maire à signer l'acte susdit ainsi que tout document afférent à la présente décision.

2023-09-07-03/62 : Acquisition de parcelles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'acceptation par Mlle Boré Marie de l'offre d'achat présentée par la commune,
Dans l'attente du dossier foncier établi par le géomètre, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide d'acquérir auprès de Mlle Boré Marie en partie les parcelles cadastrées AB 592p, AB 66p, AB 61p, G 511p sises aux lieuxdits « Le bourg » et « Petit soubrioule », d'une contenance d'environ 70 ares (7 000m²) au prix de 13.55€ TTC le mètre carré,
Désigne Maître Robin Nicolas, notaire à Pomarez, pour représenter la commune pour la passation de l'acte,
Autorise M. le maire à signer l'acte susdit ainsi que tout document afférent à la présente décision.

2023-09-07-04/63 : Location d'un bien communal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de la société PARTEC ETUD pour la location de l'appartement sis 13 rue de la Gendarmerie,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide de conclure un bail dérogatoire de location à compter du 15 septembre 2023, pour une durée de 1 an à la société PARTEC ETUD, domiciliée au 29 avenue du Stade, pour l'appartement sis au 13 rue de la Gendarmerie, moyennant un loyer mensuel de 700€,
Autorise M. le Maire à signer le contrat de bail correspondant.

2023-09-07-05/64 : Mise en œuvre du RIFSEEP par cadre d'emploi - modifications

Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,
Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L714-4 à L714-13,
Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,
Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique d'État,

Vu les arrêtés ministériels du 20 mai 2014, 3 juin 2015, 19 mars 2015, 28 avril 2015, 17 décembre 2015, 18 décembre 2015, 16 juin 2017 et 7 novembre 2017,

Vu la délibération du Conseil municipal du 7 novembre 2017 instaurant le RIFSEEP par cadre d'emploi,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2021-07-01-06/61 du 1er juillet 2021 portant modification du RIFSEEP par cadre d'emploi,

Considérant que le RIFSEEP doit être applicable à tous les agents contractuels de droit public sans distinctions,

Considérant les montants annuels maxima prévus par les textes susvisés,

Vu l'avis du comité technique en date du 26 juin 2023 et du 11 juillet 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Confirme l'attribution de l'IFSE au profit des agents de la commune de Pomarez relevant des cadres d'emplois suivants :

- Cadre d'emploi de catégorie B : rédacteurs territoriaux, techniciens territoriaux,
- Cadre d'emploi de catégorie C : adjoints administratifs territoriaux, adjoints techniques territoriaux, agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

Des groupes de fonctions, par cadre d'emploi, sont créés sur la base des critères suivants :

- Niveau d'encadrement,
- Niveau de technicité,
- Polyvalence des tâches.

Groupes de fonctions et montants maxima annuels (plafonds) :

Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux		
Groupe de fonctions	Fonctions/poste/emploi	Montants maxima annuels
B1	Secrétaire générale	17 000 €
B2	Agent en charge de la comptabilité, des marchés publics	14 000 €

Cadre d'emploi des techniciens territoriaux		
Groupe de fonctions	Fonctions/poste/emploi	Montants maxima annuels
B1	Responsable des services techniques	15 000 €

Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux		
Groupe de fonctions	Fonctions/poste/emploi	Montants maxima annuels
C2	Agent en charge du secrétariat, de la comptabilité, de l'aide sociale et des élections Agent en charge de l'accueil et de l'urbanisme	8 000 €

Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux		
Groupe de fonctions	Fonctions/poste/emploi	Montants maxima annuels
C1	Responsable de la garderie	11 000 €
	Responsable cantine	
	Responsable service technique	
	Responsable entretien	
C2	Cuisinier(ère)	8 000 €
	Agents exerçant les fonctions d'ATSEM	
	Agents chargés du ménage	
	Agents chargés de la garderie	
	Agents chargés de la cantine	
	Agents polyvalents des services techniques	

Cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles		
Groupe de fonctions	Fonctions/poste/emploi	Montants maxima annuels
C1	Responsable des ATSEM	11 000 €
C2	Agents exerçant les fonctions d'ATSEM	8 000 €



L'autorité territoriale est chargée de fixer, par arrêté, le montant individuel de l'IFSE attribué à chaque agent compte tenu de son groupe de fonctions d'appartenance et des critères suivants :

- Niveau de responsabilité et de technicité,
- Niveau d'encadrement.

L'IFSE versée aux agents sera réexaminée dans les conditions suivantes :

- En cas de changement de fonctions ou d'emploi relevant d'un même groupe de fonctions,
- A minima tous les deux ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience professionnelle acquise par l'agent,
- En cas de changement de grade, de cadre d'emploi suite à une promotion, ou la réussite à un concours.

Le réexamen des indemnités pour tenir compte de l'expérience professionnelle acquise par les agents se fera en tenant compte des critères suivants :

- Des formations suivies au regard du nombre de formations réalisées, de la restitution du contenu des formations, de la volonté d'en réaliser,
- Du parcours professionnel de l'agent au regard du nombre d'années dans la collectivité et, le cas échéant, du nombre de postes occupés.

Modalités de revalorisation : somme en euros dans la limite des montants maxima définis ci-dessus.

Confirme l'attribution du complément indemnitaire annuel (CIA) au profit des agents de la commune de Pomarez relevant des cadres d'emploi suivants :

- Cadre d'emploi de catégorie B : rédacteurs territoriaux, techniciens territoriaux,
- Cadre d'emploi de catégorie C : adjoints administratifs territoriaux, adjoints techniques territoriaux, agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux

Groupe de fonctions	Fonctions/poste/emploi	Montants maxima annuels
B1	Secrétaire générale	500 €
B2	Agent en charge de la comptabilité, des marchés publics	500 €

Cadre d'emploi des techniciens territoriaux

Groupe de fonctions	Fonctions/poste/emploi	Montants maxima annuels
B1	Responsable des services techniques	500 €

Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux

Groupe de fonctions	Fonctions/poste/emploi	Montants maxima annuels
C2	Agent en charge du secrétariat, de la comptabilité, de l'aide sociale et des élections Agent en charge de l'accueil et de l'urbanisme	500 €

Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux

Groupe de fonctions	Fonctions/poste/emploi	Montants maxima annuels
C1	Responsable de la garderie	500 €
	Responsable cantine	
	Responsable service technique	
	Responsable entretien	
C2	Cuisinier(ère)	500 €
	Agents exerçant les fonctions d'ATSEM	
	Agents chargés du ménage	
	Agents chargés de la garderie	
	Agents chargés de la cantine	
	Agents polyvalents des services techniques	

Cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles		
Groupe de fonctions	Fonctions/poste/emploi	Montants maxima annuels
C1	Responsable des ATSEM	500 €
C2	Agents exerçant les fonctions d'ATSEM	500 €

L'autorité territoriale est chargée de fixer, par arrêté, le montant individuel attribué à chaque agent au titre du CIA en fonction des conclusions de l'examen professionnel, à savoir tous les critères de la grille du compte-rendu d'entretien. Les primes et indemnités versées aux agents à temps non complet seront calculées au prorata de leur temps de travail hebdomadaire.

Les agents contractuels de droit public percevront les primes prévues pour les fonctions correspondant à leur emploi dans les mêmes conditions que les agents titulaires.

L'IFSE sera versée mensuellement. Le CIA sera versé annuellement.

Pendant les congés de maladie ordinaire, accident de service, maladie professionnelle, CITIS, période de préparation au reclassement et temps partiel thérapeutique, de maternité, paternité, d'adoption et d'accueil de l'enfant, le régime indemnitaire sera versé aux agents dans les mêmes conditions que la rémunération.

Le RIFSEEP sera supprimé pendant les congés longue maladie, congés longue durée et congés grave maladie.

La présente délibération prend effet à compter du 01.09.2023.

2023-09-07-06/65 : Taux avancement de grade 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L52-27,

Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Vu l'article 35 de la loi n°2007-209 du 19 février 2017 stipule que le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par l'application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires promouvables,

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois territoriaux,

Vu le tableau d'avancement de grade présenté pour l'année 2023,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 26 juin 2023 et du 11 juillet 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de fixer, au titre de l'année 2023, les taux d'avancement :

- Au grade d'adjoint technique principal de 1re classe : à 50% des agents promouvables,

- Au grade d'adjoint administratif principal de 1re classe : à 50% des agents promouvables,

Décide, éventuellement, d'arrondir à l'entier supérieur les taux de promotion pour chaque cas d'avancement lorsque l'application du taux ci-dessus ne conduit pas à un nombre entier de promouvables.

2023-09-07-07/66 : Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les propositions d'avancement de grade 2023,

Considérant la nécessité d'ouvrir un nouveau poste,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de créer un poste permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 1ère classe, à partir du 01/12/2023,

Charge M. le maire d'effectuer les démarches afférentes à la présente décision,

Annonce que les crédits suffisants seront inscrits au budget communal.

2023-09-07-08/67 : Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet (32/35e)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les propositions d'avancement de grade 2023,

Considérant la nécessité d'ouvrir un nouveau poste,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de créer un poste permanent à temps non complet d'adjoint technique principal de 1ère classe, de quotité 32/35e à partir du 01/12/2023,

Charge M. le maire d'effectuer les démarches afférentes à la présente décision,

Annonce que les crédits suffisants seront inscrits au budget communal.

2023-09-07-09/68 : Renouvellement des concessions de chasse

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'attribuer les concessions de chasses ci-dessous :



- Poste n°3 : M. Jean Dulau,
- Poste n°16 : M. Yves Latappy,
- Poste n°17 : M. Henri Garbay et M. Jean-Jacques Lamaison,

Fixe le loyer annuel de chaque concession à 30 euros (trente euros), le point de départ de la location étant le 1er septembre 2023,

Fixe la durée de la concession à trois ans,

Décide de passer avec chaque concessionnaire sus-désigné l'acte administratif correspondant,

Autorise M. le maire à signer lesdits documents.

Les postes de chasse n° 1, 2, 6, 7, 8, 9, 15, 18 et 19 demeurent vacants.

2023-09-07-10/69 : Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

Vu l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la présentation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif,

Vu le rapport 2022 présenté lors du Conseil syndical du 29 juin 2023 du Syndicat des Eschourdes,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accepte tel que présenté le rapport Annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif du Syndicat Intercommunal des Eschourdes.

Autorise M. le maire à signer les actes susdits ainsi que toutes les pièces nécessaires à ces affaires.

2023-09-07-11/70 : Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Vu l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la présentation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,

Vu le rapport 2022 présenté lors du Conseil syndical du 29 juin 2023 du Syndicat des Eschourdes,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accepte tel que présenté le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif du Syndicat Intercommunal des Eschourdes.

Autorise M. le maire à signer les actes susdits ainsi que toutes les pièces nécessaires à ces affaires.

2023-09-07-12/71 : Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Vu l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la présentation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,

Vu le rapport 2022 présenté lors du Conseil syndical du 29 juin 2023 du Syndicat des Eschourdes,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accepte tel que présenté le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eschourdes.

Autorise M. le maire à signer les actes susdits ainsi que toutes les pièces nécessaires à ces affaires.

2023-09-07-13/72 : Convention d'occupation des locaux avec le club de Tennis

Vu la demande de l'association de Tennis de Pomarez de pouvoir disposer des terrains communaux pour la dispense de cours de tennis par un professeur, en libéral,

Considérant la nécessité d'appliquer une égalité de traitement entre les intervenants sportifs et culturels indépendants,

Vu la délibération n° 2022-11-29-04/09 du 29/11/2022 instaurant les tarifs 2023 et notamment pour les activités sportives et culturelles organisées par des privés,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide que le tarif préalablement établi à 5.00€ de l'heure sera appliqué pour cette activité tennis organisée sur les courts de tennis communaux,

Autorise M. le maire à signer une convention d'occupation ainsi que toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

Questions diverses

Pascal Cassiau :

- Arrivée d'un nouvel agent technique le 1er octobre, en provenance de la commune de Pontonx-sur-l'Adour, possédant des compétences en espaces verts. Un second recrutement est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

Le maire, Pascal Cassiau

Le secrétaire de séance, Geneviève Tachaires

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal Séance du 5 octobre 2023

Sous la présidence de M. Pascal Cassiau, maire
Nombre de membres élus : 19
Nombre de membres présents ou représentés : 18
Le quorum étant atteint, M. le maire ouvre la séance.
Ludovic Nougaro est désigné secrétaire de séance.

Rapport des décisions du maire

M. le maire rapporte à l'assemblée la décision 04-2023 prise en vertu des délégations de pouvoir qui lui ont été confiées, à savoir une décision portant sur un virement de crédits dans le cadre de la fongibilité des crédits.

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2023

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Approuve le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2023.

2023-10-05-01/73 : Acquisition de parcelles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la proposition formulée par Mme Sega Mireille en date du 20 septembre 2023,
Considérant que les parcelles concernées constituent l'assise d'une partie du cheminement piéton de la rue de Pourcicam,
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide d'acquérir auprès de Mme Sega Mireille les parcelles cadastrées AB 529, AB 531 et AB 451 sises au lieudit « Le bourg », de contenances respectives de 97 m², 26m² et 2m², à l'euro symbolique,
Désigne Maître Robin Nicolas, notaire à Pomarez, pour représenter la commune pour la passation de l'acte,
Autorise M. le maire à signer l'acte susdit ainsi que tout document afférent à la présente décision.

Questions diverses

Pascal Cassiau :

- Le PLUi sera soumis au vote des élus communautaires lors de la prochaine réunion du 26 octobre 2023, pour mise en application prévue mi-2024.

Oriol Martinez :

- Coupe de bois : suite à l'interrogation de M. le maire, la commission forêt et espaces verts propose d'arrêter la commercialisation du bois fendu et coupé en 50 cm et 33 cm, compte tenu de la difficulté de trouver un bucheron pour effectuer ce travail à des prix concurrentiels. La coupe en 2 m avec chargement sur place est plus aisée à organiser. Il faut savoir que les autres communes forestières aux alentours se limitent à ce format également. Avis favorable du Conseil municipal pour arrêter la commercialisation du bois fendu et coupé en 50 cm et 33 cm, seule la vente du bois coupé en 2 m chargé sur place sera maintenue pour les coupes futures.

Ludovic Nougaro :

- Point sur l'exécution du budget : chaque année, la commune doit faire face à un imprévu. Cette année, il s'agit du bâtiment de La Poste, pour lequel notre locataire exige des travaux de réfection de la toiture et de la menuiserie d'entrée. Des ajustements dans les prévisions de travaux sont nécessaires et devront être décidés en commission finances afin de faire face à cette dépense imprévue mais obligatoire sur ce budget.
- Programme « Villages d'avenir » : nous avons reçu le 26 septembre un appel à projet, ciblant les communes de moins de 3500 habitants, portant sur des projets structurants sur des thèmes précis. L'objectif est d'obtenir un appui pour l'ingénierie du projet, et un engagement pour des financements. La commune pourrait candidater pour la thématique de la rénovation du bâti et la transition énergétique, fil rouge de nos projets de mandature. Avis favorable du Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 05.

Le maire, Pascal Cassiau

Le secrétaire de séance, Ludovic Nougaro



Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal Séance du 2 novembre 2023

Sous la présidence de M. Pascal Cassiau, maire
Nombre de membres élus : 19
Nombre de membres présents ou représentés : 16
Le quorum étant atteint, M. le maire ouvre la séance.
Laurent Mrozinski est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2023

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Approuve le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2023.

2023-11-02-01/74 : Décision modificative n°2 budget commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget primitif 2023 voté lors de la délibération 2023-04-06-09/33,
Vu la décision modificative n°1 votée lors de la délibération 2023-06-09-03/47,
Considérant la nécessité d'ajuster les prévisions,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide d'approuver la décision modificative n°2 pour le budget commune selon le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Article (Chap.) - Opération				
6419 (013) - Remboursements salaires				11 000,00
73223 (73) - Fonds départ, droits de mutation				20 000,00
752 (75) - Revenus des immeubles				10 000,00
7588 (75) - Autres produits divers de gestion courante				12 000,00
773 (77) - Mandats annulés sur exercices antérieurs				7 000,00
615221 (011) - Bâtiments publics		10 000,00		
615231 (011) - Voirie		15 000,00		
638 (011) - Autres impôts	550,00			
65568 (65) - Autres contributions		550,00		
023 (023) - Virement à la section d'investissement		35 000,00		
Total Fonctionnement	550,00	60 550,00	-	60 000,00

INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Article (Chap.) - Opération				
021 (021) - OPFI - Virement de la section d'exploitation				35 000,00
2051 (20) - 175 Réalité virtuelle - Concessions, droits	4 500,00			
231 (23) - 92 Bâtiments communaux - Immo. corporelles		40 000,00		
2188 (21) - 64 Matériel - Autres immo. corporelles		20 000,00		
231 (23) - 193 Toiture ST - Immo. Corporelles	20 500,00			
Total Investissement	25 000,00	60 000,00	-	35 000,00

Dominique Lafourcade questionne M. le maire sur l'opportunité de louer un copieur plutôt que l'achat, pratiqué dans les entreprises du privé. M. le maire explique que, suite aux devis reçus et l'utilisation faite à la mairie, du fait du mécanisme du FCTVA, l'acquisition est plus intéressante.

2023-11-02-02/75 : Modification du tableau des subventions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2023 voté lors de la délibération 2023-04-06-09/33,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des subventions versées annexé au budget primitif,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'approuver le tableau des subventions versées ci-annexé.

2023-11-02-03/76 : Subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire

Hélène Tortigue détaille le programme d'animation prévu cette année par les enseignants, très conséquent. La coopérative scolaire n'ayant pas émis de demande chiffrée, Ludovic Nougaro propose de rester sur la ligne de conduite adoptée jusqu'à présent avec un montant identique octroyé à chaque association pour toute manifestation exceptionnelle. Le projet présenté est très ambitieux. Les enseignants et l'APE ont annoncé réfléchir à des animations complémentaires pour financer le programme. Geneviève Tachaires rappelle que l'éducation nationale demande aux enseignants de programmer des activités, sans financement de leur part. Tout repose sur les communes et les familles. Maxime Charman trouve leur demande prématurée, le programme d'action de financement n'étant pas abouti.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande émanant de la coopérative scolaire pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour l'année 2024 pour le financement de sorties scolaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 12 pour et 5 abstentions (Maxime Charman, Joëlle Lagouardette, Sébastien Larrère, Laurent Mrozinski, Hélène Tortigue),

Décide d'octroyer à la coopérative scolaire de l'école de Pomarez, au titre de 2024, une subvention exceptionnelle de 600€ pour le financement de sorties scolaires,

Décide de procéder à une avance de la subvention attribuée pour le transport scolaire au titre de l'année 2025 (800 euros) à hauteur de 50% (soit 400 euros) pour l'année 2024.

2023-11-02-04/77 : Subvention exceptionnelle à l'UDAC/ANACR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande émanant de l'UDAC et de l'ANACR,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'octroyer à l'UDAC et l'ANACR, au titre de 2024, une subvention exceptionnelle de 100€ pour le 80ème anniversaire du débarquement de Normandie et des combats des Landais pour la liberté.

2023-11-02-05/78 : Vente du lot n°12 au lotissement Pont du Bos

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 8 du 8 janvier 2019 fixant le prix de cession des terrains du lotissement du Pont du Bos,

Vu la demande de M. Besnard Moïse relative à l'acquisition du lot n°12,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de vendre à M. Besnard Moïse, domicilié 99 avenue Francis Planté à Dax (40100), lot n°12 du lotissement du Pont du Bos, 67 rue du Sous-bois, cadastré section G 781, d'une contenance de 400m², moyennant un prix de 25 000€ H.T. (vingt-cinq mille euros hors taxes) auquel s'ajoute une TVA à la marge de 3 336€ (trois mille trois cent trente-six euros),

Désigne Maître Robin Nicolas, notaire à Pomarez, pour la passation de l'acte,

Autorise M. le maire à signer l'acte susdit ainsi que tout document afférent à la présente décision.

2023-11-02-06/79 : Convention avec le SDIS pour la garderie

Sébastien Larrère explique que cette convention permettra de pallier aux pénuries de sapeurs-pompiers volontaires en fin de journée, qui jusqu'alors suspendaient leur disponibilité en début d'après-midi pour assurer la récupération des enfants à l'école. Sur proposition de M. le maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accepte de passer avec le SDIS la convention de partenariat favorisant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires au centre d'incendie et de secours de Pomarez, ci-annexée,

Autorise M. le maire à signer ladite convention.

Questions diverses

Pascal Cassiau :

- Affichage sauvage : Les panneaux divers et variés pullulent sur les trottoirs et espaces verts de la commune. Un arrêté aurait été pris en 2006 pour interdire l'affichage sauvage sur les espaces publics de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

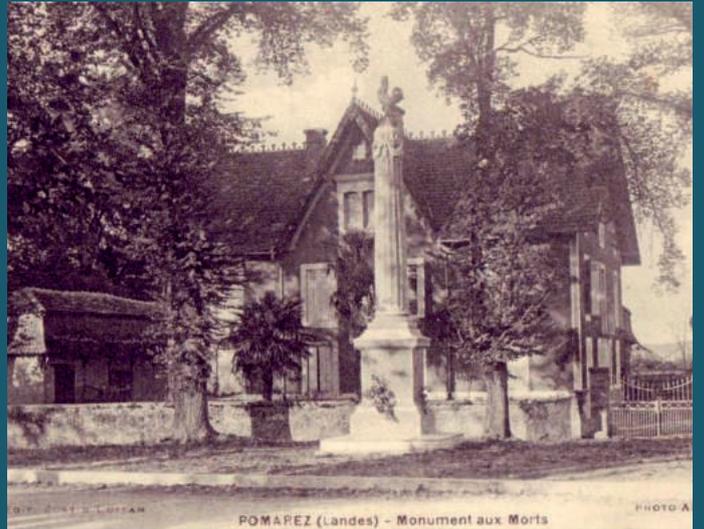
Le maire, Pascal Cassiau

Le secrétaire de séance, Laurent Mrozinski

Pomarez, le Monument aux Morts dans tous ses états...



POMAREZ (Landes). — Le Monument aux Morts - Les Arènes - Les Ecoles - M. D.



POMAREZ (Landes) - Monument aux Morts

PHOTO A

